Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500804-20260224-D2602003-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU

VILLE DE CINTRÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice :	**16**	**Date de convocation :**	**18 février 2026**
Présents :	**13**	**Date d'affichage :**	
Votants :	**15**		

L'an deux mil vingt-six, le **VINGT-QUATRE FEVRIER**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Julie **BOCHEL**, Alexandra **BIDEAU**, Agnès **BREGENT**, Anton **BUREL**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaël **DANION**, Gérald **DUVAL**, Yannick **FOLGOAS**, Béatrice **LAMBERT**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**, Philippe **VAUGON**.

Étaient absents excusés : Sylvie **GARDANS** qui donne procuration à Dominique **TRAON**, Christian **GAUTIER** qui donne procuration à Christophe **VALY**.

Était absente : Laura **ROZE**.

Secrétaire de séance : Béatrice **LAMBERT**.

OBJET : D/26/02/003 – Finances – Participation 2026 au titre du contrat d'association avec l'école privée « Saint-Joseph »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur le montant de la participation à verser à l'OGEC en 2026 au regard des coûts d'élèves à l'école publique pour l'année 2025 et du nombre d'enfants Cintréens scolarisés à l'école privée au 1er janvier 2026.

Considérant que le coût pour un élève maternelle s'élève à 1 661,43 € et celui d'un élève primaire à 304,79 € et que le nombre d'élèves Cintréens inscrit à l'école privée est respectivement de 35 maternelles et 50 primaires, le montant de la participation 2026 est donc de 73 389,55 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention, fixe le montant de la participation 2026 au titre du contrat d'association avec l'école privée « Saint-Joseph » à 73 389,55 €.

Pour copie conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques RUELLO.